

GAZETTE DES TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE L'ISÈRE : L'assassinat du colporteur. — Une femme condamnée à mort.

Le *Figaro* a enregistré l'arrêt de la Cour d'assises de l'Isère qui condamne à la peine de mort une femme, Jeanne Royer, reconnue coupable d'assassinat et de vol. Non correspondant particulier de Grenoble lui envoie le compte-rendu des trois longues audiences qui ont eu pour conclusion cette terrible et exceptionnelle sentence.

L'affaire dont nous devons un rapide compte-rendu à nos lecteurs, sort du vulgaire par les circonstances très-dramatiques dans lesquelles le meurtre a été commis, mais surtout par l'individualité de l'accusée, de cette fille de vingt-trois ans, qui a conçu et mis en place le plan du crime, qui en a surveillé l'exécution, et qui, il y a cinq jours, à la veille de comparaître devant le jury, escaladait les murailles de la prison de Grenoble, essayant de fuir... Jeanne Royer fut retrouvée la nuit suivante, par hasard, blottie au fond d'une cave, dans une dépendance de la maison d'arrêt.

A côté de cette femme, qui faisait à Grenoble le plus ignoble métier, s'assied un homme de trente à trente-cinq ans, Pierre Chevalier, repris de justice, sans profession avouable, triste personnage hébété par le vice, qui vivait avec Jeanne Royer, ou plutôt qui vivait d'elle. C'est lui qui a été l'instrument du meurtrier, c'est lui dont Jeanne Royer a dirigé le bras : peut-être, en faisant une différence dans son verdict entre cet homme et cette femme, le jury de l'Isère a-t-il sagement et intelligemment jugé.

Maintenant, reportons-nous au mois de janvier dernier. La scène se passe à quelques kilomètres de Grenoble, sur le bord de l'Isère, dans un endroit fort écarté, où la seule habitation était une mauvaise petite auberge qui avait un nom caractéristique : *L'Auberge du Fumier*.

Le 11 janvier, de grand matin, des soldats du 4^e régiment du génie, en tournée topographique sur la rive de l'Isère, aperçurent le long du chemin de halage qui suit la rivière une large mare de sang. Tout près, sur le talus, un sinistre amas : c'étaient des cheveux ensanglantés adhérent à un lambeau de chair, des fragments de crâne, un bouton de chemise couvert de gouttelettes de sang, puis une clef de montre, une clef de malle, une corde, une cravate noire.

On se rendit immédiatement à l'auberge dont nous avons parlé, et le propriétaire de l'établissement fit sur l'heure les déclarations les plus graves.

La veille, vers six heures du soir, un homme qui semblait être un marchand colporteur était venu dîner chez lui en compagnie d'une femme. Pendant leur repas, un autre homme, qui paraissait ne les point connaître, entra, se fit servir à boire, et, lorsque le colporteur, à moitié ivre, sortit à huit heures et demie avec sa compagne, l'homme, à son tour, quitta l'auberge et prit, sans mot dire, le même chemin qu'eux. L'aubergiste ne les avait pas revus...

Ce jour-là même, la police de Grenoble était prévenue de la disparition d'un marchand de parapluies ambulant, nommé Deler, qui habitait un faubourg de la ville. Deler, qui avait une conduite habituellement régulière, élevait avec beaucoup de peine ses trois enfants et gagnait durablement sa vie à débiter chaque jour sa marchandise dans les campagnes. On avait remarqué que le colporteur portait toujours, dans ses tournées, une sacoche en cuir, passée en bandoulière et renfermant tout son avoir.

La dernière fois qu'on l'avait vu dans la ville, c'est-à-dire l'avant-veille au soir, le colporteur causait devant sa porte avec sa voisine, Jeanne Royer, et cela avait paru singulier, car Jeanne Royer était notoirement une fille perdue, dix fois condamnée par les tribunaux de Grenoble, une véritable voleuse de profession.

Jeanne Royer fut interrogée sur la disparition du colporteur ; une perquisition fut même opérée chez elle, à tout hasard,

et ce fut certes une idée lumineuse, car elle amena un résultat concluant : on trouva chez la fille Royer une robe tachée d'éclaboussures sanglantes, une montre ayant appartenu au malheureux Deler, enfin, une centaine de francs en or, dont la fille Royer ne put expliquer la provenance. Elle fut donc arrêtée, et, le soir même, le parquet mettait la main sur son amant, cet infâme drôle de Chevalier, dont nous avons parlé plus haut, qu'elle faisait vivre, et qui, absolument dominé par elle, était invariablement de moitié dans tous ses méfaits.

Interrogée par le juge d'instruction, Jeanne Royer protesta qu'elle ne savait absolument rien de la disparition de Deler, et, quand on l'eut confrontée avec le patron de l'Auberge du Fumier, qui reconnut positivement en elle la femme de la soirée du 10 janvier, elle nia encore !

Chevalier prit heureusement une autre attitude. Il avoua que Jeanne Royer et lui avaient assassiné, sur la berge de l'Isère, le malheureux marchand qu'on recherchait en vain ; Jeanne Royer avait depuis longtemps remarqué ce brave homme, qui avait la manie de porter toujours une grosse sacoche. Certain soir, elle l'avait appelé de sa fenêtre. Le pauvre Deler, très-faible, ou croyant peut-être, comme l'assurent certains témoignages, que cette femme voulait lui acheter un parapluie, monta dans la maison... et n'en sortit que le lendemain matin.

Huit jours plus tard, Jeanne Royer et le malheureux colporteur organisaient une petite partie ; on devait aller souper sur les bords de l'Isère, à l'Auberge du Fumier. Ils y arrivèrent ensemble vers six heures du soir, et dînèrent. Deler était très-gai ; il but beaucoup, et quitta la table dans un état voisin de l'ivresse. Quant à l'inconnu qui avait bu à côté de lui et qui l'avait suivi lorsqu'il était sorti de l'auberge avec sa maîtresse d'un soir, c'était Chevalier, c'était l'amant complaisant de chaque jour et le compagnon de méfaits de la fille Royer !

Ceci dit, retracons brièvement la scène du crime, non d'après l'interrogatoire de l'accusée, qui, durant les débats, n'a cessé de protester de son innocence, mais d'après l'interrogatoire de Chevalier :

D. Qui de vous deux a proposé à l'autre de conduire Deler à l'auberge du Fumier ? — R. ("est la Jeanne). El'e m'a dit : "Il y a un bon coup à faire avec cet imbécile qui a toujours une sacoche. Il faut le tuer, le voler, et puis le jeter dans l'Isère !"

D. N'avez-vous pas hésité, parce qu'elle vous proposait de l'assassiner tout seul ? — R. C'est vrai, mais elle a fini par me décider, en ajoutant : "Eh bien, puisque tu te veux, j'irai avec toi, et je t'aiderai. Tu verras comme c'est vite fait !" (Sensation.)

D. Il avait été convenu entre elle et vous, le jour de l'assassinat, que vous iriez les rejoindre à l'auberge, et que vous sortiriez après elle et le colporteur ? — R. C'est bien ainsi que cela s'est passé ; j'ai repris en sortant, à la porte, un pieu que j'avais apporté de Grenoble, et une grosse barre de fer que j'avais volée en route, dans une charrette, pensant qu'elle pourrait servir.

D. Vous avez suivi Jeanne Royer et Deler à pas de loup. Il faisait nuit close. Le colporteur, aux trois quarts ivre, chantonnait en s'appuyant sur le bras de votre maîtresse, qui a donné le signal de l'attaque ? — R. C'est la Jeanne. Elle a poussé Deler. Il est tombé, alors je me suis jeté sur lui et je lui ai écrasé la tête à coups de barre de fer. Il a poussé deux ou trois faibles cris, et n'a plus remué.

La Jeanne lui a arraché sa moutre, elle a ouvert la sacoche et a pris ce qu'il y avait dedans, et puis elle l'a saisi par les pieds, moi par les mains, et ensemble, nous avons jeté le corps dans l'Isère !

Nous y avons jeté aussi la barre de fer, et les deux galoches du colporteur, qui étaient restées sur le chemin de halage, et nous sommes rentrés ensemble à Grenoble, avec l'argent. Seulement, en arrivant chez elle, Jeanne m'a mis à la porte, parce qu'elle attendait "son caporal," un caporal du génie. (Rires.)

Nous avons dit que ce misérable avait obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes et qu'il avait sauvé sa tête.

Quant à Jeanne Royer, à la lecture de l'arrêt qui la condamnait à mort, elle s'est tournée vers les jurés, puis, d'une voix vibrante : "Merci, messieurs, merci !" a-t-elle crié, et, dans un accès de fureur folle, elle a repoussé les gendarmes, qui ont été forcés de la garrotter pour la conduire en prison !

FAITS DIVERS

FOLIE.—On télégraphie de Flushing, L. I., 23 : Samedi, à Winfield, une jeune femme a lancé par une fenêtre du char où elle se trouvait, un porte-monnaie contenant \$250, puis s'est lancée elle-même dans l'espace. On l'a retrouvée peu après à moitié nue dans les bois près de Laurel Hill et on l'a conduite à la prison.

Elle se nomme Lizzie Johnson et est âgée de 25 ans. Il paraît qu'elle est devenue folle à la suite d'une déception d'amour.

—La ville de Nuremberg est célèbre par la fabrication des jouets ; mais on y fabrique aussi, paraît-il, des joujoux pour les grandes personnes, car un fabricant de cette ville, s'il faut en croire le *Standard*, vient d'inventer la bourse-revolver.

Cet objet, dit la feuille anglaise, peut être utilisé comme un simple porte-monnaie, et ce n'est qu'en poussant un bouton que l'on fait apparaître un revolver à cinq coups.

L'arme peut porter à soixante pas.

On voit d'ici l'étonnement du voleur qui voit sa victime sortir son porte-monnaie et lui brûler la cervelle.

On ne dira plus : "la bourse ou la vie," mais bien : "la bourse, c'est la vie."

LES VOLEURS A L'OEUVRE.—Depuis quelque temps la gente au doigts crochus fait des siennes. Jeudi de la semaine dernière, une jeune dame, qui attendait le train de l'Ouest à la station Bonaventure, s'est fait voler un porte-monnaie contenant \$75, somme qu'elle avait mise de côté pour en faire présent à ses parents qui demeurent à Lancaster. Une dame américaine s'est fait enlever une chaîne d'or, au même endroit, le soir précédent. Plusieurs messieurs se plaignent qu'on leur a enlevé leurs montres. Les voleurs qui ont pour spécialité d'opérer sur les cordes à linge sont très nombreux. Il y a quelques jours, un individu qui était en frais de dégarnir une corde à linge sur la rue Balmoral, a été découvert à temps. A chacun d'être sur ses gardes et de faire comprendre à ces industriels que leur petit négoce ne tombe pas dans la catégorie de ceux que les autorités ont l'intention de protéger.

—Le proverbe : "Un malheur n'arrive jamais seul," a été vérifié d'une manière bien triste, dans la boutique de M. Craig et Cie., No. 471, rue Saint-Bonaventure, vendredi matin. Deux des employés nommés Charles Renaud et son fils se mirent à l'ouvrage comme d'ordinaire et tout alla bien jusqu'à huit heures. A ce moment, le jeune homme qui travaillait près d'une scie circulaire, fut frappé à l'abdomen par une pièce de bois qui s'échappa de la machine et lui infligea une blessure très-grave. Un médecin fut aussitôt mandé, et après avoir donné les soins les plus urgents au jeune homme, ordonna son transport chez lui. Le père fut considérablement ému de l'accident, mais il resta à l'ouvrage afin de terminer un meuble.

Deux heures après, on le vit chanceler, puis tomber à la renverse près de quelques pièces de bois. Lorsqu'on le releva, on constata que l'infortuné avait déjà rendu le dernier soupir. Le cadavre du défunt fut transporté à sa résidence, et on peut s'imaginer facilement le désespoir de la famille en apprenant le nouveau malheur qui venait de la frapper. M. le coroner Jones a tenu une enquête vendredi soir, et après avoir entendu le rapport du médecin chargé de faire l'autopsie, le jury rendit un verdict de "décès causé par une congestion du cerveau." Le défunt laisse une femme et cinq enfants pour déplorer sa perte.

Tous les messieurs de la ville et de la campagne sont respectueusement priés de faire une visite au grand magasin de chapeaux nouveaux de CHS. DESJARDINS & CIE.

Toutes personnes ayant des pelletteries à faire réparer, telles que capots, manteaux, casques, manches, etc., sont priées de venir voir les bas prix que nous avons décidés de charger cet automne, vu l'extrême rareté de l'argent. Nous avons, cette année, des teinturiers et des marchands qui, avec du vieux, vous rentront ces articles absolument comme neufs et à la mode du jour.

CHS. DESJARDINS & CIE.,
Portes voisines de M. A. Pilon.

DIALOGUE.—"Que penses-tu de *L'Opinion Publique*?" disait un certain monsieur à sa dame. — Ce que j'en pense, répondit-elle, c'est que *L'Opinion Publique* est un magnifique journal illustré, rédigé ou ne peut mieux. Maintenant, que penses-tu, dit la dame à son mari, de l'opinion du public ? — L'opinion du public, la voici, répondit le mari : c'est que le plus grand assortiment de chapeaux et de belles pelletteries se trouve chez DUNC, DESAUTELS & Cie., et que les prix sont de 30 à 40 pour cent plus bas qu'ailleurs : c'est au No. 217, rue Notre-Dame, là où le gros chien blanc est à la porte.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrique. MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et l'argenture, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY,
Bijoutier pratique. Horloger pratique.

UN REMÈDE POUR LA CONSUMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons, lequel est aussi une remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai gratis cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la poste et nommée ce papier : W. W. SHERAR, 149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine ; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement : 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement d'après un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'encombrer déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annoncer prétendant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniable sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2½ pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds gratis, et donnons les Patronnes de Robes et de Manteaux par-dessus le marché ! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires ; J. N. ARSENault, Gérant.

Maison Canadienne.—On parle beaucoup de ce temps-ci, et avec raison, de protection. Nous en avons besoin plus que jamais ; car notre commerce menace ruine. Tout le monde est à la veille de faire banqueroute. Malgré cela, nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que la célèbre Maison PILON de cette ville, quoique l'argent soit plus rare, a mis \$200,000 au jeu pour ses achats d'automne. Tous les jours elle reçoit des centaines de caisses d'Europe et du Haut-Canada. Ainsi, elle vient de recevoir 1,000 pièces de Tweeds Canadiens des manufactures mêmes. Ayant acheté ces Tweeds pour argent comptant, elle peut les vendre à des prix qui étonneront tout le monde. Son importation d'Europe, consistant en soieries, étoffes à robes, fleurs, chapeaux, flanelles, winces et articles de fantaisie, est énorme. Et, quand on achète pour de l'argent comptant dans des temps durs comme ceux que nous traversons, vous savez quels avantages on peut avoir. Alors, il n'est pas étonnant que la Maison PILON ait une aussi grande renommée pour vendre à bon marché. Que tous les autres marchands disent qu'elle donne ses marchandises et qu'elle gagne le commerce ; très-bien. Les pratiques connaissent assez leur intérêt pour aller là où tout est à BON MARCHÉ.

A. PILON & CIE.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes sortes exécutées avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.